

EXTRAIT ***DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*** ***DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

Nombre de conseillers:	Afférents au Conseil : 13
	en exercice : 13
	Présents : 12
	Votants : 13

L'an deux mille dix-sept, le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration de la Commune de **SAINT-JEAN-DE-MUZOLS (Ardèche)**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **André ARZALIER**, Maire, Président du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration:
08.03.2017

Date d'affichage de la convocation :
08.03.2017

PRESENTS : André ARZALIER, Josette DESZIERES, Jean GARDON, Rachel BAYLE, Chantal ROBERT, Catherine EIDUKEVICIUS, Marie-Thérèse CURCU, Marcelle LEVEQUE, Eliette DESESTRET, René DELORME, Guy BLACHE, Jean-Paul GINOUX.

ABSENTE EXCUSEE : Myriam FARGE (procuration à Josette DESZIERES).

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel BAYLE

N° 06 - OBJET : AIDE AU CHAUFFAGE

Par délibération du CCAS en date du 18 décembre 2008, le CCAS a mis en place une aide au chauffage dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées de 65 ans et plus.

Par délibération du 10 janvier 2013, le conseil d'administration a décidé d'abaisser l'âge des bénéficiaires aux personnes âgées de 60 ans et plus.

M. le Président précise qu'une différenciation d'aide était faite entre un locataire et un propriétaire.

Afin de permettre à un plus grand nombre de muzolais de bénéficier de cette aide au chauffage, M. le Président propose de supprimer cette notion de locataire – propriétaire et de revaloriser les plafonds de ressources conformément au tableau ci-après :

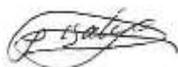
	PLAFOND DE RESSOURCES MENSUEL	MONTANT DE L'AIDE
couple	1 252.00	150,00 €
	1 296.00	100,00 €
personne seule	822.00	150,00 €
	940.00	100,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le dispositif ci-dessus d'application immédiate.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, ont signé les membres présents. Fait à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, le 13/03/2017

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,



André ARZALIER